

**Théâtre de la Licorne, Scène conventionnée d'intérêt national
Art, enfance, jeunesse
Réseau des médiathèques de Cannes
Direction de la Petite Enfance**

**Appel à projet pour une résidence mission d'éducation artistique et
culturelle de conteur**

Pour les artistes professionnels



Mairie de Cannes



**Direction Régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

1.Coordonnateur

Nom : Mairie de Cannes
Service : Médiathèques
Adresse :
1 Avenue Jean de Noailles, 06400 Cannes
Code Postal : 06400 Commune : CANNES
Téléphone : 04 97 06 44 83

Site Internet : www.cannes.com

N°SIRET : 210 600 292 00 572 Code APE : 9004Z
Licences d'entrepreneur du spectacle N°1-, N°2- et N°3

2.Contexte

L'Éducation Artistique et Culturelle est un axe prioritaire de la Ville de Cannes qui s'est engagée à mettre la culture et l'art au cœur de la cité. Elle soutient et accueille des artistes en résidence toute l'année. À cela s'ajoute la volonté de toucher l'ensemble des enfants et jeunes du territoire cannois, depuis les crèches jusqu'à l'enseignement supérieur. Une offre spécifique envers la petite enfance a été élaborée et doit être renforcée.

Au regard de cette politique culturelle volontariste, le théâtre de la Licorne a été reconnu par le Ministère de la culture scène d'intérêt national Art, enfance, jeunesse pour son projet artistique et culturel.

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, d'encourager les pratiques culturelles liées au spectacle vivant et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants et des adolescents, le théâtre municipal de la Licorne, soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA poursuit son engagement dans la réalisation de résidences d'artistes en territoire.

Le réseau des médiathèques de Cannes a développé une politique forte d'accueil d'artistes, auteurs, illustrateurs, conteurs, afin de promouvoir la création et la transmission d'œuvres contemporaines.

La direction de la Petite Enfance promeut l'accès à la culture dès le plus jeune âge, celui-ci étant facteur de développement du jeune enfant, à travers les liens émotionnels tissés lors de l'expérience culturelle.

La Mairie de Cannes souhaite mettre en place une résidence d'éducation artistique et culturelle de transmission pour un conteur, à destination des enfants accueillis dans les crèches, de 2 à 3 ans.

3. Description de l'appel à projet

En partenariat, le réseau des Médiathèques, la Direction de la Petite Enfance et le théâtre de la Licorne s'engagent à développer ce projet d'éducation artistique et culturelle au sein de 4 à 5 établissements d'accueil du jeune enfant. Il vise à sensibiliser et à faire découvrir dès le plus jeune âge une forme culturelle adaptée.

Les différentes actions présentées ci-dessous ont la volonté :

- de faire découvrir des œuvres artistiques à des enfants accueillis dans les crèches et de créer un moment de partage,
- de positionner la pratique et l'éducation artistique comme constitutives de la construction des jeunes enfants,
- de donner l'occasion à un artiste d'expérimenter de nouveaux processus créatifs et de les transmettre aux professionnels de la petite enfance, des bibliothèques et aux médiateurs culturels.

Projet :

Le théâtre de la Licorne, le réseau des médiathèques de Cannes et les crèches de Cannes recherchent un conteur / une conteuse professionnel(le) afin de réaliser une résidence de conte à destination d'établissement d'accueil du jeune enfant.

Le projet sélectionné sera axé principalement sur la transmission au très jeune public d'un répertoire classique et / ou contemporain de contes, adapté pour la petite enfance, de 2 à 3 ans. Il devra leur offrir une expérience sensible positive favorisant leur développement.

Ce projet permettra également aux encadrants de développer des compétences afin d'accompagner les jeunes enfants vers le plaisir des mots et des histoires, à travers une introduction à l'art de conter.

Le projet doit donc comporter :

- des temps contés à destination des enfants des crèches,
- des sensibilisations à l'art du conte pour les encadrants de la petite enfance et les médiateurs culturels sous forme de formation/ateliers/conférences.

Public visé : environ 150 jeunes enfants et 30 à 35 adultes accompagnants.

La période de résidence : 5 à 7 semaines (hors vacances scolaires) entre janvier et mars 2025.

Le lauréat, une fois désigné, s'engage à fournir une présentation de la formation telle qu'elle sera proposée aux professionnels de la petite enfance pendant la résidence et une présentation de l'artiste et de sensibilisation à son travail d'une page A4 maximum.

Le calendrier des interventions sera établi par la référente culture de la Direction de la Petite Enfance et la coordinatrice des résidences des médiathèques en concertation avec l'artiste.

Pendant la durée de sa résidence, l'artiste est hébergé dans la résidence d'artiste de la médiathèque Noailles de Cannes.

Composition du dossier de candidature

Pièces à fournir :

- Une présentation de l'artiste, de ses spectacles, des lieux de représentations faisant figurer les coordonnées (contact artistique et contact administratif) et les informations administratives de la structure (siège social, représentant légal, N° de SIRET, code APE, licences)
- une note d'intention décrivant d'une part la démarche globale envisagée dans le cadre du projet proposé ainsi que les objectifs visés, et, d'autre part les modalités envisagées de mise en œuvre : le nombre, le rythme et la durée des interventions envisagées, le nombre de jeunes enfants pouvant bénéficier de cette action, les retombées prévisibles sur le territoire et le public concerné,
- un dossier présentant les actions déjà menées en matière d'éducation artistique et culturelle.
- RIB avec en-tête de la banque,
- Extrait K-bis ou avis SIREN de moins de 3 mois, si structuré en association. Indiquer si assujetti ou non à la TVA,
- Carte d'identité recto/verso pour les auteurs indépendants.
- Une attestation fiscale de moins de 6 mois ;
- Une attestation sociale (URSSAFF) de moins de 6 mois ;

Financement

Un budget de 10 000 € TTC sera versé en mars 2025, pour la réalisation du projet d'éducation artistique et culturelle sélectionné

Pour les auteur.es structurés en association, assujettis à la TVA, le taux appliqué est de 5.5%.

Ce budget comprend la rémunération brute de l'artiste, toutes charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Un logement sera mis gratuitement à disposition à l'artiste sur le territoire. Les frais de bouche seront à la charge de l'artiste tout comme les transports et les transferts locaux.

Un spectacle de son répertoire sera programmé lors de la saison de sa résidence lors du festival Fables Lab 2025, organisé par les médiathèques, en partenariat avec le théâtre de la Licorne.

Règlement de l'appel à projet

Jury de sélection

L'artiste sera choisi par un jury de sélection qui rendra son choix définitif après examen des dossiers de candidature.

Le jury sera composé, sous réserve de disponibilité, comme suit :

- du Maire de Cannes ou son représentant,
- d'un représentant de la DRAC PACA,
- de la directrice de la Culture de la mairie de Cannes, ou son représentant,
- de la directrice de la Direction de la Petite Enfance de la mairie de Cannes,
- du directeur du réseau des médiathèques de la mairie de Cannes, ou de son représentant,
- de la chargée des relations publiques du Théâtre de la Licorne, scène conventionnée d'intérêt national Art, enfance, jeunesse,
- de la coordonnatrice des résidences des médiathèques de la mairie de Cannes,
- de deux représentants de la direction de la Petite Enfance.

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection en fonction des éléments suivants :

- expérience antérieure de l'artiste, en particulier dans la transmission au public visé (jeunes enfants et professionnels de la petite enfance)
- intérêt du projet et capacité supposée à le mener à bien,
- motivations de l'artiste pour le projet qu'il propose

Cadre Juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la mairie de Cannes pour le théâtre de la Licorne, le réseau des médiathèques, les structures d'accueil du jeune enfant et l'artiste est signée avant le début du projet.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier à l'attention de :

Direction municipale de La Culture

Pôle culturel municipal Cannes République

Place Commandant Maria

06400 CANNES

et par courrier électronique à l'adresse suivante katia.pavigna@ville-cannes.fr

Renseignements :

francoise.signetti@ville-cannes.fr

La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le 15 juillet 2024 à minuit.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé courant octobre 2024